

Lannion, le 28/12/2022



Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor

3 Place Général de Gaulle

22000 Saint-Brieuc

2023-CS-00016

Objet : Conformité des aires de carénage

Monsieur le Préfet,

Depuis 2018, les Commissions Locales de l'Eau des SAGE Baie de Lannion et Argoat-Trégor-Goëlo sont engagées dans la campagne de sensibilisation Eau la la !!! C'est beau la mer.

Cette campagne est portée par Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération, en tant que structures porteuses des SAGE et opérateurs Natura 2000 pour les sites Côtes de Granit Rose – Sept Iles et Trégor-Goëlo. Elle était soutenue financièrement jusqu'en 2022 par l'Office Français de la Biodiversité. Elle devrait se prolonger en 2023 selon des nouvelles modalités de financement qui restent à définir.

Elle s'adresse à de nombreux usagers du littoral, qu'ils pratiquent la pêche de loisir, la promenade en mer, le kayak ou la voile légère. L'objectif est de promouvoir les bonnes pratiques et de faire connaître la réglementation pour préserver la qualité des eaux et la biodiversité de notre littoral.

Depuis l'approbation des SAGE Argoat Trégor Goëlo et Baie de Lannion, respectivement en 2017 et 2018, il est interdit de caréner en dehors des aires équipées d'un système de collecte et de traitement des effluents. La stratégie de gestion du domaine public maritime naturel des Côtes d'Armor adopté en février 2019 vise également à encourager le carénage sur des aires dédiées, respectueuses de l'environnement afin de lutter contre le carénage sauvage sur le DPMn. Les trois campagnes de terrain réalisées depuis 2019 ont montré qu'une majorité de propriétaires de bateaux de petites tailles (inférieures à 6,5 m) n'utilise pas les aires de carénage sur le territoire et que cette opération s'effectue la plupart du temps dans les jardins

privés. Il apparaît d'autre part que les aires de carénage conformes sont sous utilisées au prétexte des coûts et des contraintes liées à la manipulation des bateaux. La résistance au changement expliquerait également les faibles chiffres de fréquentation.

Ces constats sont faits aussi sur d'autres territoires en Bretagne, notamment dans le cadre de la campagne « Ecogestes Manche Atlantique Bretagne » en cours de déploiement en Bretagne, portée par l'Union Régionale des CPIE (centres permanents d'initiation à l'environnement).

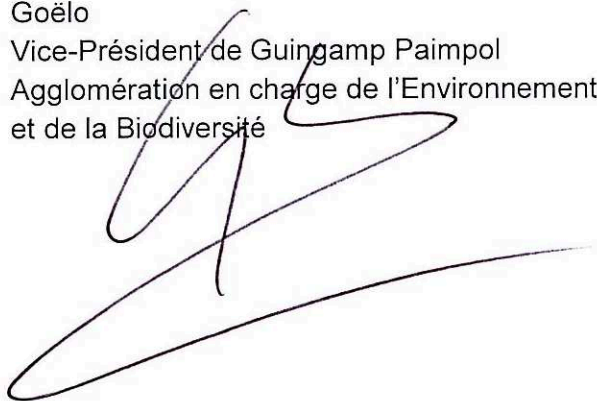
En 2019, des courriers de mise en demeure avaient été adressés par les services de l'Etat aux gérants d'aires non conformes. Depuis, tous ne se sont pas mis en conformité, mais peuvent cependant poursuivre leur activité de carénage malgré les dysfonctionnements.

Afin de sensibiliser au mieux les usagers, de répondre aux enjeux de nos territoires et de disposer d'une liste à jour des aires de carénage équipées et conformes, nous vous sollicitons pour que soient mis en œuvre les contrôles prévus des aires de carénage autorisées. Ainsi nous pourrions œuvrer ensemble au service de l'environnement et de la protection des espaces littoraux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Monsieur Jean-Pierre Giuntini

Président de la CLE du SAGE Argoat Trégor
Goëlo
Vice-Président de Guingamp Paimpol
Agglomération en charge de l'Environnement
et de la Biodiversité



Madame Annie Bras-Denis

Présidente de la CLE du SAGE Baie de
Lannion
Vice-Présidente de Lannion-Trégor
Communauté en charge de
l'Environnement

